



Assurances habitation responsabilité civile

Par **dynamite54**, le 15/01/2014 à 19:01

Bonsoir,
Locataire d'une maison, mon épouse a trébuché et renversé une friteuse d'huile sur la terrasse en teck. Malgré un nettoyage soigné, une grande tache demeure sur le sol?
Sommes nous couvert par le biais de notre garantie habitation, responsabilité civile, vie privée??

Merci par avance.

Par **chaber**, le 15/01/2014 à 19:08

bonjour

la réponse est négative. Relisez les conditions générales de votre contrat

Par **jibi7**, le 15/01/2014 à 19:10

[fluo]bonjour[/fluo]

je n'ai pas de réponse pour l'assurance mais avec les franchises et le temps perdu, mieux vaut essayer de réparer le dégât.

le bois en général aime bien l'huile de lin (parfois mélangée à la térébenthine) un traitement de la terrasse avec ce genre de produit ou un autre spécialisé à base d'huile..renovera et protégera votre bois et vous évitera d'autres soucis.

un ponçage préalable peut être utile (prenez une photo et allez voir votre droguiste)